



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

procédures

Question écrite n° 82452

Texte de la question

Mme Nadine Morano appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le nombre croissant de séparations parentales très conflictuelles lors desquelles les enfants, sous l'emprise d'un parent, otages d'un conflit de loyauté ou victimes d'aliénation parentale, peuvent être amenés à proférer des allégations mensongères de maltraitance ou d'abus sexuel à l'encontre du parent rejeté et de membres de sa famille. Au vu des erreurs d'expertises commises lors du procès d'Outreau, elle souhaite savoir quelles méthodes d'écoute et d'analyse de la parole des enfants seront désormais préconisées dans ces situations.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, indique à l'honorable parlementaire que la spécificité de la parole de l'enfant dans le cadre de la procédure pénale fait l'objet d'une attention particulière de la part de ses services. Il a rappelé, par une circulaire du 2 mai 2005 visant à améliorer le traitement judiciaire des procédures concernant les infractions de nature sexuelle, la nécessité de faire procéder à un enregistrement audiovisuel de la déposition de l'enfant qui se déclare victime. Cet enregistrement peut permettre aux experts et aux magistrats d'apprécier la teneur des propos et l'attitude de l'enfant lors de la révélation de faits particulièrement graves. Par ailleurs, par cette même circulaire, le garde des sceaux a également préconisé la mise en place de structures spécifiques qui permettent au sein d'un lieu unique de prendre en charge les mineurs et de favoriser leur accueil, l'amélioration de l'accompagnement et de la prise en charge du mineur. un rôle plus accru de l'administrateur ad hoc, un renforcement de l'intervention des juges pour enfant, ainsi qu'une expertise plus poussée de l'enfant mise en oeuvre par des experts qualifiés.

Données clés

Auteur : [Mme Nadine Morano](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82452

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11961

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9183